

De plus, comme j'écoutais son discours, un de mes collègues m'a demandé s'il était toujours ministre du Travail ou celui chargé de la Société canadienne des postes. C'est une question très importante, parce que son discours relève du domaine de la gestion tout comme ce projet de loi. On n'y fait preuve d'absolument aucun intérêt, aucune compassion ni aucune compréhension à l'égard des employés visés par ce projet de loi.

Ces derniers mois, on a entendu le ministre du Travail s'exprimer de plus en plus comme s'il était le ministre chargé de la Société canadienne des postes.

D'après une décision du Conseil canadien des relations du travail, la Société canadienne des postes a usé de pression pour forcer ses travailleurs à effectuer des tâches qui étaient normalement accomplies par les grévistes, ce qui violait le Code canadien du travail. Nous avons demandé au ministre de déclarer qu'on ne tolérerait plus cette situation, mais il s'y est refusé. D'après lui, la décision du Conseil canadien des relations du travail à l'égard de deux travailleurs syndiqués à Halifax était suffisante.

Je lui ai fait remarquer que je m'étais entretenu avec des employés non syndiqués qui voulaient que le ministre du Travail leur assure que la Société canadienne des Postes respecterait le Code canadien du travail. J'ai demandé au ministre s'il prendrait la parole pour déclarer que ce code stipule qu'on ne peut pas obliger des travailleurs à effectuer des tâches qui sont normalement accomplies par les grévistes. Il ne l'a pas fait.

● (1220)

On se retrouve dans une situation inextricable lorsque le ministre du Travail n'est pas disposé à faire appliquer une législation du travail qui est en vigueur depuis des années. Les employés ne comptent pas que le ministre du Travail prenne invariablement leur parti, mais, lorsqu'il est flagrant que l'employeur ne se conforme pas à la loi, le ministre du Travail a des responsabilités bien particulières à remplir. Or, il a manqué à ses responsabilités.

Tout au long du différend, dans les services postaux, il n'est pas arrivé à faire la distinction entre son rôle de ministre et son rôle de membre du Cabinet. Le Cabinet s'est pris pour la Société des postes. Les réponses que le ministre chargé de la Société nous a données ont été celles de la direction de la Société. C'est le gouvernement qui a permis qu'on négocie la question qui est à l'origine de la grève, le franchisage.

Chaque fois que nous avons interrogé le ministre chargé de la Société des postes, il nous a répondu que la question relevait uniquement de la direction des postes. Ce n'est pas vrai. C'est le franchisage qui a provoqué la grève. Ceux qui travaillent dans les bureaux de poste aux quatre coins du pays veulent conserver leur emploi. C'est pourquoi ils tiennent à négocier cette question. Ils veulent être à même de protéger leurs emplois. C'est une excellente raison pour vouloir négocier le franchisage. Comme le ministre responsable répétait sans cesse que c'est un droit de l'employeur, que la question ne peut pas et ne doit pas être négociée, la grève était inévitable.

Maintien des services postaux—Loi

Le gouvernement a beau jeu de dire que le rapport Foisy appuie, en gros, la position de la direction et que, par conséquent, le syndicat a tort. Ce n'est pas vrai. Malheureusement, une fois de plus, l'un des aspects de cette mesure législative qui nous dérange, c'est que si la médiation n'aboutit pas, alors l'arbitre, qui est la même personne, doit considérer le rapport Foisy. C'est un rapport en faveur de la partie patronale, un rapport qui dit que les employés n'ont pas le droit de négocier avec l'employeur les emplois qu'ils détiennent actuellement. C'est un rapport qui, de toute évidence, nie le principe de la négociation collective.

Quelqu'un a dit que c'est un agent de conciliation, qu'il a fait un rapport, et qu'il est normal que le gouvernement demande au médiateur ou à l'arbitre de regarder ce rapport. Si tel est le cas, comment se fait-il que le gouvernement ait refusé la même chose lors du rappel au travail des employés de chemins de fer? Si l'on regarde le projet de loi C-85 rappelant les cheminots au travail, on verra que l'on ne demande pas à l'arbitre de considérer le rapport de conciliation. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? Parce que le gouvernement n'était pas satisfait alors du rapport du conciliateur.

Les syndicats voulaient qu'il serve de point de départ à la négociation. Certains des articles du rapport de conciliation, non pas tous, leur paraissaient sensés et pouvaient, à leur avis, contribuer à régler les questions en litige. Nous avons dit au ministre du Travail, le même qu'aujourd'hui, qu'il ne serait pas mauvais de prévoir dans la loi le renvoi du rapport de conciliation directement à l'arbitre. Il n'était pas d'accord. Maintenant qu'il existe un rapport qui satisfait le gouvernement, celui-ci oblige l'arbitre à examiner le rapport Foisy.

Le ministre a parlé dans son discours de la méfiance qui règne depuis longtemps entre les employés de Postes Canada, les syndicats en cause et la direction. Il a raison. Les relations de travail ont toujours été tendues dans ce secteur. Or, ce projet de loi va envenimer le climat de méfiance. Le ministre est en train de l'exacerber.

Pour la première fois de leur histoire, les employés de Postes Canada, membres du Syndicat des postiers du Canada, n'ont pas recouru à la grève générale; ils n'ont pas prôné la violence; ils ont fait des grèves tournantes. Le syndicat a invité ses membres à ne pas recourir à la violence. Il a veillé dans la plupart des cas à ce que son mot d'ordre soit respecté. Le service postal a pu continuer à fonctionner.

On a même pu lire dans le *Globe and Mail*, hier, que le moment était mal choisi pour ordonner le retour des postiers au travail. A ce que je sache, ce journal n'a jamais pris partie pour les travailleurs, pour les syndiqués. Il a reconnu hier en page éditoriale que nous n'étions plus en 1978, qu'il ne s'agissait plus du bon vieil antagonisme entre Postes Canada et les postiers, que le climat avait changé et que le Syndicat des postiers du Canada était résolu à négocier. Ses membres ne faisaient que des grèves tournantes. Ils ne demandaient pas davantage. Ils n'essayaient pas d'obtenir une convention collective qui les auraient enrichis mais ces hommes et surtout ces femmes s'efforçaient de conserver les emplois qu'ils occupent en ce moment.